

nement avait fait preuve de mauvaise foi. Ce n'est pas une simple opinion. Écoutez ce que cet organisme écrit. La commission déclare que l'employeur est allé à l'encontre de l'article 51 de la loi. Autrement dit, il a enfreint une loi du Parlement. Il ne s'agit pas d'une simple ligne directrice. Il ne s'agit pas des lignes directrices sur les conflits d'intérêts que les ministres enfreignent régulièrement, ce dont nous avons beaucoup entendu parler. Nous y reviendrons à un autre moment. Cette fois-ci, c'est une loi qui est violée.

Comment les gens d'en face entendent-ils réparer cette entorse? Ils veulent présenter une motion pour faire adopter un projet de loi qui aurait pour effet non pas de supprimer cet article, mais de faire comme s'il n'existait pas en adoptant une autre disposition qui l'annule.

[Français]

On a à se demander, monsieur le Président, ce qui arrivera le lendemain de l'adoption de ce projet de loi que le gouvernement nous propose. Qu'est-ce qui arrive, par exemple, si les fonctionnaires, armés de la décision de cette Commission, se présentent devant les tribunaux et demandent à faire renverser la loi telle qu'elle sera adoptée par le Parlement, parce que la nouvelle loi va à l'encontre d'une autre loi qui existe déjà?

[Traduction]

Je constate que le leader du gouvernement à la Chambre est parmi nous. Il vient sûrement de faire des recherches pour voir comment il a pu commettre une erreur en ne recourant pas à la bonne règle pour faire adopter cette motion. Peut-être ne voulait-il pas qu'elle soit adoptée. Il se sera dit: «N'invoquons pas le bon article, et voyons ce qui se passera.» La bonne règle, selon le gouvernement, c'est celle qui aurait été efficace en ce sens que la motion aurait probablement été adoptée. À mon grand regret et au vôtre, monsieur le Président, car vous êtes d'une belle objectivité, le gouvernement est conservateur et, comme il a encore une faible majorité aux Communes, il pourra un jour ou l'autre faire adopter sa loi.

J'espère qu'à la toute fin le gouvernement réussira au moins à apporter un peu d'équité à ses mesures législatives en proposant dans le cadre d'une offre finale, soit la nomination d'un arbitre dont les décisions seront exécutoires, soit celle d'un médiateur qui sera en mesure de régler toutes les questions, y compris les questions sala-

riales. Il y a des travailleurs en grève. Ils défilent dans les rues ce matin. Ils veulent rentrer au travail. Ils n'ont déjà plus les moyens de faire la grève.

[Français]

Comme vous et moi, ces gens-là ont des obligations financières, des obligations envers leurs familles. Mais ces gens-là, monsieur le Président, méritent d'être traités avec justice par le gouvernement d'en face.

[Traduction]

À tout le moins, monsieur le Président, le gouvernement devrait être sincère et direct et nous dire dans quel but il a présenté la motion que nous débattons en ce moment. Il ne vise sûrement pas son adoption, c'est impossible. Il sait qu'il suffit de dix députés pour qu'elle soit repoussée; or, nous dépassons de loin ce nombre.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, pour reprendre là où mon collègue s'est arrêté, il semble effectivement étrange que nous ayons à débattre une motion que le gouvernement sait fort bien n'avoir aucune chance d'être adoptée tout en prétendant qu'il se trouve aux prises avec une situation d'urgence.

Monsieur le Président, s'il y a vraiment quelque chose d'urgent ce serait plutôt que le gouvernement se rende compte qu'un organe dûment constitué par le Parlement l'a condamné, ayant jugé qu'il ne négociait pas de bonne foi et qu'il enfreignait l'article 51 de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Ce qui presse effectivement, monsieur le Président, c'est de s'arrêter au fait que le gouvernement, qui doit voir au respect de la loi, invoque faussement une situation d'urgence pour mettre fin à la grève, quand il pourrait le faire en un clin d'oeil, en décidant simplement de se plier à la décision du tribunal quasi judiciaire qu'il a lui-même créé, en retournant à la table des négociations et en négociant de bonne foi.

Je réponds au député de Burlington, selon lequel de telles manigances sont indécentes, que je suis de son avis. On aurait pu faire autrement. Mais si nous en sommes là, c'est à cause du gouvernement qui a refusé de négocier de bonne foi, qui n'a pas pris les moyens pour qu'il y ait un règlement négocié. Au contraire, le gouvernement a choisi de diviser les Canadiens, de les liguier les uns contre les autres.